

Une Comédie au Sénat

LA REHABILITATION DES FAILLIS

La grande comédie de la réhabilitation des faillis vient de prendre fin au Sénat, et elle n'aboutit qu'à rendre la situation des faillis plus critique que jamais. Mieux valait appeler loi de réhabilitation la loi qui a été votée.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Une Femme assassinée dans un écurie

Montbrison, 31 décembre. — Ainsi que je vous l'ai annoncé succinctement, le parquet de Montbrison s'est transporté à Eperceux-Saint-Paul, MM. Boyer, procureur de la République, et Humbert, juge d'instruction, ont procédé à une enquête au sujet d'une affaire de séquestration qui leur avait été signalée par une dénonciation parvenue ces jours derniers à la gendarmerie de Feurs et qui accusait nettement un nommé Giraud, cultivateur, de séquestrer sa femme, née Benoitte Mellin, âgée de quarante-cinq ans environ.

Les faits étaient exacts. La femme Giraud fut trouvée par les magistrats enfermée dans une écurie. L'informée, réduite par les privations à l'état de squelette vivant, était couverte de lésions.

Hébété, à la vue des magistrats, elle n'a articulé que des mots inintelligibles. Elle a été aussitôt conduite à l'hôpital de Feurs.

La pauvre femme semble avoir été terrorisée par son mari, car elle n'a cessé de répéter, au sujet de Montbrison, qu'elle ne se souvenait de rien, qu'elle était heureuse ainsi, et que son mari était bon pour elle. Mais ces déclarations ne saurient être prises en sérieuse considération, étant donné l'état épouvantable dans lequel elle a été trouvée.

Le parquet de Montbrison va procéder sur ce nouveau cas de séquestration à une enquête des plus minutieuses.

BRIERE DANS SA PRISON

Chartres, 31 décembre. — Brière, dans sa prison, reste toujours impénétrable. On ne peut le voir que par les barreaux de sa cellule. Il est calme et insensible à tout. Parfois, il feuillette distraitement quelques pages du « Magasin Pittoresque ».

Parfois, il se promène rêvant la tête basse. Il mange de bon appétit l'ordinaire de la prison et dort pendant la plus grande partie de la nuit.

Il cause rarement avec ses gardiens et ne fait jamais allusion au crime, ni aux débats. Il reste parfois des heures entières, étendu sur sa couchette rêvant, la tête dans ses mains.

TUÉ PAR UNE SENTINELLE

Bizerte, 31 décembre. — Un événement des plus dramatiques s'est déroulé à Bizerte, au cours de la dernière tempête.

Mettant à profit l'inclemence du ciel, un détachement de sentinelles sortit de son poste, persuadé que dans le déchaînement des éléments il ne serait ni aperçu ni entendu par les sentinelles.

Le malheureux se trompait. En dépit de toutes ses précautions, une de celles-ci le vit et lui tira aussitôt l'ordre de s'arrêter.

Peut-être le fugitif ne l'entendit-il pas ; peut-être aussi était-il décidé à tout risquer pour recouvrer sa liberté. Il accéda donc son allié, sans répondre, mais, fidèle à sa consigne, le soldat rajusta le fusil et tira.

Le projectile atteignit en plein corps le détenu qui a été tué sur le coup.

Un homme qui tire sur sa femme et sa fille

Compiegne, 31 décembre. — Une double tentative de meurtre dont les causes paraissent devoir être attribuées autant à un accès de folie subite que provoqué par l'acte que le meurtrier voyait s'accomplir sous ses yeux et par l'effet de surexcitation dans lequel il se trouvait, a été commise hier à Compiegne, petite commune située non loin de Compiegne.

Vers deux heures de l'après-midi, un habitier se présentait dans l'établissement d'horticulture appartenant à M. Louis Deveaux pour y procéder à la vente de ses produits.

Le malheureux, en effet, devait être vendu à la requête de son propriétaire. De plus, il était en instance de divorce, et, pour sauvegarder ses droits ainsi que ceux de sa fille, M. Deveaux devait également profiter de cette vente.

L'officier ministériel allait commencer ses opérations, lorsqu'arriva M. Deveaux, accompagné de sa fille, qui venait réclamer son amour à glaise.

En attendant cette réclamation, Deveaux, qui était, comme on le sait, en instance de divorce, dit à sa femme et à sa fille de se retirer.

Les victimes furent aussitôt conduites dans une maison voisine, où des soins leur furent prodigués.

Quelques instants plus tard, elles étaient transportées à Compiegne et admises à l'hôpital.

L'état de Mme Deveaux est particulièrement grave.

Quant à l'incriminé, il n'a pas été arrêté à Bizerte, mais il a été arrêté à Compiegne.

Aussitôt après l'arrestation, il a déclaré à plusieurs personnes que c'était avec l'intention de les tuer qu'il avait tiré sur sa femme et sa fille.

Et pour qu'il n'y ait pas de doute à desu, a-t-il ajouté, c'est que j'avais acheté le revolver dans l'intention de me débarrasser de la femme et de la fille.

Une lettre adressée à M. de Tréville, ministre des renseignements, a été envoyée.

ASSASSINAT D'UN PROPRIÉTAIRE

au village de Fontaines (Allier)

Moulins, 30 décembre. — Un assassinat ayant le vol pour mobile a été commis, la nuit dernière, au village de Fontaines, dépendant de la commune de Contigny, distante de Moulins d'environ vingt-cinq kilomètres.

M. Thévenet, riche propriétaire de cette localité, se trouvait dans sa maison par des malheurs qui, après l'avoisinement et l'incendie, ont tout bouleversé dans l'habitation. On a imputé ce forfait à deux chemineaux qu'on a vu rôder dans la soirée près de la maison du crime.

Le parquet de Moulins, avisé par une dépêche du juge de paix de Contigny, s'est transporté cet après-midi à Contigny, accompagné d'un médecin légiste.

NOTAIRE ESCROC

Béziers, 30 décembre. — M. Valilh, âgé de quarante et un ans, notaire à Capestang (Hérault), abandonné, il y a quelques jours, son étude, et depuis on ne l'a plus revu. Il laisse derrière lui un passif de plus d'un million.

Les scellés, ont été, par ordre du parquet, apposés sur l'étude et la destruction de cet officier ministériel sera prononcée dans une très prochaine audience.

Les causes qui ont causé une vive émotion dans le pays, déjà si cruellement éprouvé par la crise viticole qui traverse et nombre de petites bourses se trouvent atteintes par ce krach.

On a de fortes raisons de croire que M. Valilh s'est emparé pour l'Esquirol.

BAPTÊME TRAGIQUE

Bergères, 30 décembre. — Un cultivateur de Bergères, commune de Saint-Rémy, M. Léon Parrot, âgé de vingt-neuf ans, s'était rendu hier, avec sa famille, chez ses beaux-parents, pour y célébrer le baptême de son dernier né.

Le repas des plus gais et copieusement arrosé, se prolongea jusqu'à cinq heures.

À ce moment où les convives allaient quitter la table, et sur une observation faite à Parrot par sa belle-sœur, l'heureux père, fortement pris de boisson, se leva tout à coup et déclara qu'il allait tirer son fusil sans plus tarder, il s'en para d'un fusil de chasse.

Tous les membres de la famille se précipitèrent alors pour empêcher un malheur qui se serait fatalement produit sans leur intervention. Mais les parents avaient compté sans l'obstination de Parrot, qui se cramponna à l'arme tant et si bien qu'un coup de feu partit, atteignant heureusement personne.

Effrayé et un peu dégoûté, Parrot lâcha l'arme.

Alors, pour éviter le retour d'une scène semblable, sa jeune femme s'empara du fusil qu'elle saisit par les canons et pour le briser, frappa à coups redoublés avec la crosse sur le paquet.

Mais le second canon était chargé ; le coup partit et le malheureux fut tué sur le coup.

La blessure est grave, on espère toutefois qu'elle n'aura pas de suites mortelles.

VOL AU CELORIFORME

Nice, 29 décembre. — Un individu nommé Gravier avait fait la connaissance d'un sujet belge, M. Eristis Osthoff. Hier soir, Gravier accompagna son compagnon dans sa chambre à l'hôtel du Commerce, et, tandis que M. Osthoff se couchait, Gravier s'arma d'un couteau et commença à commettre ses opérations, lorsqu'arriva M. Deveaux, accompagné de sa fille, qui venait réclamer son amour à glaise.

En attendant cette réclamation, Deveaux, qui était, comme on le sait, en instance de divorce, dit à sa femme et à sa fille de se retirer.

Les victimes furent aussitôt conduites dans une maison voisine, où des soins leur furent prodigués.

Quelques instants plus tard, elles étaient transportées à Compiegne et admises à l'hôpital.

L'état de Mme Deveaux est particulièrement grave.

Quant à l'incriminé, il n'a pas été arrêté à Bizerte, mais il a été arrêté à Compiegne.

Aussitôt après l'arrestation, il a déclaré à plusieurs personnes que c'était avec l'intention de les tuer qu'il avait tiré sur sa femme et sa fille.

Et pour qu'il n'y ait pas de doute à desu, a-t-il ajouté, c'est que j'avais acheté le revolver dans l'intention de me débarrasser de la femme et de la fille.

Une lettre adressée à M. de Tréville, ministre des renseignements, a été envoyée.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Arrestation d'un assassin

Paris, 30 décembre. — Le service de la sûreté, à découvrir l'identité du meurtrier de la rue Réaumur, a réussi à découvrir le meurtrier, nommé Gustave-Alphonse Lyrotte, connu dans le monde interlope sous le sobriquet de « Peau-Noire », âgé de vingt-trois ans, né à Cognac, avait déjà attaqué à Cognac le 10 novembre, le camelot Foco, et avait été frappé par le dernier d'un coup de poignard qui lui avait traversé la paume de la main gauche.

Une rivalité terrible existait entre ces deux hommes, depuis que le blessé avait enlevé à la maîtresse de Foco, la fille Berthe Chevalier.

Dans l'après-midi d'hier, les agents de la Sûreté arrêtaient cette dernière, qui était revenue à Paris après la rixe de la rue Réaumur. Elle déclara habiter avec son mari, 10, rue Davy, sous le nom de Berthe Duval.

Une surveillance fut immédiatement établie autour de ce domicile, mais le meurtrier ne s'y présenta pas.

Pendant la nuit dernière, deux gardiens de la paix en bourgeois, sous les ordres d'un sous-brigadier, se trouvaient inopinément en présence de « Peau-Noire » et essayèrent de s'emparer de sa personne. Ce dernier opposa une résistance terrible.

Une lutte s'ensuivit, au cours de laquelle les agents Bérthelot et Courty furent grièvement blessés et furent tirés des coups de revolver en l'air pour appeler à l'aide ; le sous-brigadier, nommé Raymond, eut la mâchoire brisée, la tête supérieure coupée et les yeux atteints.

Le meurtrier, qui se cramponna à l'arme tant et si bien qu'un coup de feu partit, atteignant heureusement personne.

Effrayé et un peu dégoûté, Parrot lâcha l'arme.

Alors, pour éviter le retour d'une scène semblable, sa jeune femme s'empara du fusil qu'elle saisit par les canons et pour le briser, frappa à coups redoublés avec la crosse sur le paquet.

Mais le second canon était chargé ; le coup partit et le malheureux fut tué sur le coup.

La blessure est grave, on espère toutefois qu'elle n'aura pas de suites mortelles.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

La misère à Londres

Londres, 31 décembre. — L'administration de l'assistance publique à Londres se trouve, à la fin de l'année 1901, avoir sur les bras 43.000 pauvres de plus qu'à la fin de l'année 1900. Les chiffres officiels pour le milieu de décembre donnent un total de 107,539 personnes assistées, dont 33,407 assistées dans les cours à domicile et 68,130 sont reçues dans les « workhouses ».

Depuis 1872, jamais on n'avait atteint un chiffre aussi élevé.

Les dépenses ont suivi une marche ascendante proportionnelle.

En 1898, l'administration dépensait 53 millions de francs ; en 1900, elle a dû dépenser 3,717,725 francs de plus.

En dix ans, les dépenses de la métropole ont, de ce fait, augmenté de 31,347,900 francs. Les relevés officiels montrent que l'augmentation du paupérisme ne suit pas l'accroissement de la population et que, par suite, ce n'est pas l'agrandissement constant de la capitale qui est cause de cette augmentation.

La destruction des rats

Marseille, 30 décembre. — Aujourd'hui ont eu lieu dans les cales du Djemmal les essais officiels du nouveau mode de destruction des rats à bord des navires, au moyen de l'acide carbonique liquéfié. Ces essais ont été effectués en présence des ingénieurs et du chef de service de la Compagnie des Messageries et étaient dirigés par les docteurs Casteja et Jacques du service de la santé de Marseille.

Les résultats de ces opérations sont aussi probants en ce qui concerne la destruction des rats qu'en ce qui concerne la commodité du procédé.

Ainsi nos quais peuvent être à l'abri de toute invasion des germes de la peste dont les rats, on le sait, sont les propagateurs les plus redoutables, puisque tous les navires qui accostent nos quais appontements auront tous leurs ratons détruits avant de débarquer leurs marchandises.

ESSAIS OFFICIELS

Marseille, 30 décembre. — Aujourd'hui ont eu lieu dans les cales du Djemmal les essais officiels du nouveau mode de destruction des rats à bord des navires, au moyen de l'acide carbonique liquéfié. Ces essais ont été effectués en présence des ingénieurs et du chef de service de la Compagnie des Messageries et étaient dirigés par les docteurs Casteja et Jacques du service de la santé de Marseille.

Les résultats de ces opérations sont aussi probants en ce qui concerne la destruction des rats qu'en ce qui concerne la commodité du procédé.

Ainsi nos quais peuvent être à l'abri de toute invasion des germes de la peste dont les rats, on le sait, sont les propagateurs les plus redoutables, puisque tous les navires qui accostent nos quais appontements auront tous leurs ratons détruits avant de débarquer leurs marchandises.

Faits Divers

HORS RÉGION

HORRIBLE FORFAIT

Une fille qui en brûle une autre

Saint-Petersbourg, 31 décembre. — Le tribunal d'arrondissement de Saint-Petersbourg a eu à s'occuper ces derniers jours, d'une affaire excessivement affligeante ; l'assassinat prémédité, par une jeune fille de quatorze ans, d'une enfant de cinq ans et perpétré en des circonstances tout particulièrement horribles.

A Volkovo, village tout voisin de Saint-Petersbourg, vivait, avec sa femme et ses trois filles, le sergent Botchagoff, un homme fort honorablement considéré dans le pays ; il travaillait rudement lui-même et faisait travailler hors de la maison sa femme et sa fille aînée, âgée de 17 ans, tandis que sa fille puînée, âgée de 9 ans, fréquentait l'école ; la cadette, une fillette de 5 ans, était tout simplement enfermée dans la maison et laissée à elle-même lorsque le matin les autres membres de la famille s'en allaient pour se rendre vers cinq heures. Le père, par trop avare, n'avait jamais voulu entendre parler de servante pour aider un peu dans le ménage et surveiller la conduite des enfants.

Ces jours-ci, Mme Botchagoff, restait à la maison un peu plus tôt qu'à l'ordinaire, faillit cultiver sur un grand paquet placé dans la cour, tout près de la porte charretière. Elle faisait déjà sombre, elle ne put rien distinguer dans l'obscurité et elle alla ouvrir une lanterne et retourna pour examiner le paquet mystérieux. Elle poussa un cri déchirant et tomba comme foudroyée ; elle avait reconnu le cadavre carbonisé de sa fillette !

Les voisins accoururent et on informa aussitôt la police qui, à son tour, avisa le parquet. Le médecin légiste constata que les vêtements de la petite victime avaient été enduits de pétrole, puis allumés, d'abord on supposa un accident ; l'enfant aurait renversé une bouteille de pétrole et s'en serait ensuivi approchée du four ou d'un poêle, mais on s'appuyait sur la malheureuse mère que l'unique bouteille de pétrole qui se trouvait à la maison, avait été placée sur un rayon, absolument hors de portée de l'enfant. On trouva sur la table de cuisine la bouteille presque vide et brisée.

Alors tous les soupçons se portèrent sur une certaine Olga Bogdanoff, une jeune fille de quatorze ans, habitant avec sa mère une maisonnette du village et jouissant d'une détestable réputation. Le juge d'instruction se rendit immédiatement chez Olga Bogdanoff et trouva la jeune Olga qui commença par feindre une grande étonnement. Le juge ordonna une perquisition domiciliaire et on trouva divers objets, qui furent saisis.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

Le Sénat a voté, le 31 décembre, une loi qui a pour objet de réhabiliter les faillis. Cette loi est une véritable comédie, car elle ne fait que rendre la situation des faillis plus critique que jamais.

LES RAVITAILLEMENTS DE DEWET

Londres, 31 décembre. — J'apprends ce soir de bonne source que le échec de Tweefontein est beaucoup plus grave que ne le disent les dépêches officielles. Jusqu'à présent, le ministre de la guerre a publié par fragments, comme d'habitude, la liste des tués, blessés et prisonniers. Mais ce qu'il s'est bien gardé de porter à la connaissance du public, c'est que l'audacieux exploit de Dewet avait pour principal objet de faire passer aux mains des Boers les quantités considérables de munitions et d'équipement réunis dans le camp anglais et que cette tentative a été couronnée d'un plein succès.

Dans deux ou trois jours, on dira sans doute quelques mois de la capture des approvisionnements, mais il est à prévoir que le public anglais ne saura de sitôt la vérité complète sur cette affaire.

Une dépêche de Kitchener

Londres, 31 décembre. — Lord Kitchener télégraphie à Johannesburg, 30 décembre. — Les pertes depuis le 23 décembre se sont élevées à 35 tués, 5 blessés, 273 prisonniers et 51 redoublés. Nous leur avons en outre pris 212 fusils, 48 wagons, 590 chevaux et 1700 têtes de bétail.

Ces pertes ne comprennent pas celles subies par Dewet dans ses attaques contre la colonne Dartnell et contre le camp de Firmat, et qui, en ce qui concerne cette dernière affaire, ont été de 30 tués et 50 blessés. Son commando se trouve toujours au sud de Langberg.

Lord Kitchener rend ensuite compte d'un d'un certain nombre de petits engagements que se sont livrés sur tout le théâtre de la guerre.

La victoire de Dewet

Le total des pertes anglaises dans l'affaire de Tweefontein s'est élevé à 368, se décomposant ainsi : 35 tués, 5 blessés, 273 prisonniers et 51 redoublés.

Les démêlés du « Figaro »

Paris, 31 décembre. — Le premier chapitre de la Cour d'appel, venant aujourd'hui son arrêt dans l'affaire du Figaro.

L'arrêt, très longuement motivé, infirme le jugement rendu par le tribunal de commerce.